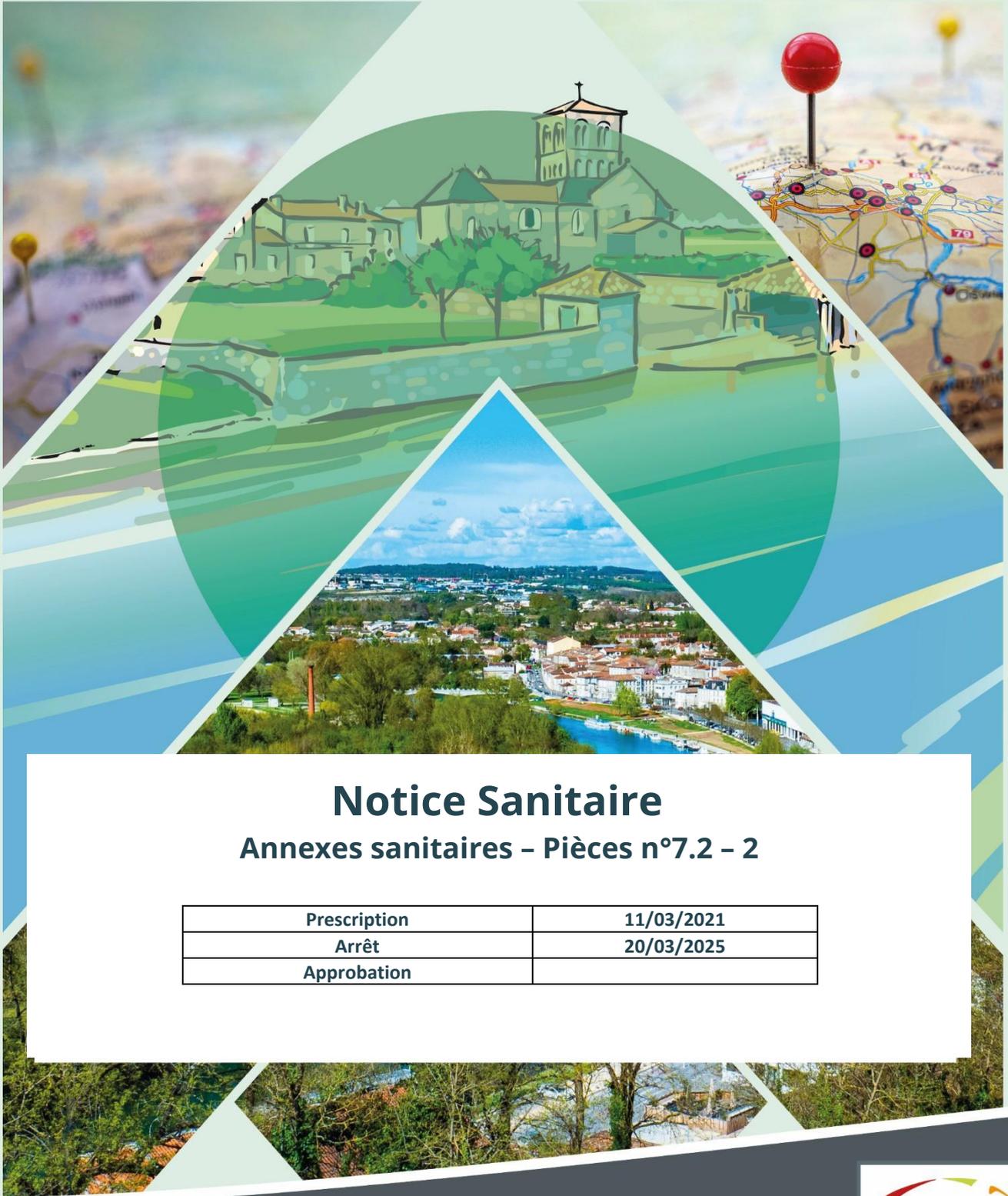


Cartéclima !

J'écris mon territoire de demain

PLUi VALANT PLAN DE MOBILITÉ

PLUi



Notice Sanitaire

Annexes sanitaires – Pièces n°7.2 – 2

Prescription	11/03/2021
Arrêt	20/03/2025
Approbation	

SOMMAIRE

1.	L'EAU.....	3
	1.1 Les ressources	3
	1.2 Le réseau	5
	1.3 La qualité	6
	1.4 La situation projetée et scénario du PLUi-M	17
2.	L'ASSAINISSEMENT	18
	2.1 L'assainissement collectif des eaux usées	18
	2.2 Gestion Des Eaux Pluviales	25
	Règle générale de gestion à la parcelle	25
	Rejet dérogatoire	26
	Cas spécifiques	26
	2.3 L'assainissement non collectif	26
3.	PREVENTION ET GESTION DES DECHETS.....	28
	Généralités	28
	La compétence collecte	28
	La compétence traitement	29
4.	NOTE TECHNIQUE SUR LE SATURNISME	30
5.	NOTE TECHNIQUE SUR LES TERMITES	30

1. L'EAU

1.1 Les ressources

La compétence « ressource en eau potable » est assurée par la communauté d'agglomération du Grand Angoulême depuis le 31 décembre 2017. L'ensemble du territoire du PLUi partiel est concerné par cette gestion en régie.

Le service au quotidien est assuré par la SPL SEMEA dans le cadre d'une délégation de service public sur 32 communes. Cette entreprise est détenue à 100 % par la communauté d'agglomération du Grand Angoulême. 5 autres communes (secteur sud) sont gérées par AGUR en délégation de service public. Enfin Voulgezac fait partie du Syndicat Sud, avec un contrat de délégation de service public avec la SAUR.

En 2023, selon le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, le nombre d'abonnements atteignait 71 277 sur le territoire de la communauté d'agglomération dans son périmètre d'alors.

Les sources d'eau potable pour le Grand Angoulême sont multiples.

La principale est celle des sources de la Touvre, qui peut alimenter jusqu'à 84 % des habitants de la communauté d'agglomération. L'usine de traitement permet actuellement de produire jusqu'à 2 200 m³ d'eau potable par heure. A noter que le forage Moulin de Baillarge (commune de Bouëx) est traité sur la même usine de traitement du Pontil. Il peut produire jusqu'à 400 m³/h, en complément des sources de la Touvre.

Ce mélange de ressource alimente la très grande majorité du secteur du PLUi, notamment les communes de Saint-Yrieix, Fléac, La Couronne et Nersac (où elle est mélangée avec des sources locales). Le captage du Ponty, situé sur la commune de Mouthiers-sur-Boëme, peut injecter jusqu'à 700 m³ d'eau potable par jour dans le réseau. Il alimente, en mélange avec les sources de la Touvre, une partie de La Couronne ainsi que l'ensemble de la commune de Nersac. Le captage de la Grange à l'Abbé, situé à Saint-Yrieix-sur-Charente, alimente cette commune ainsi que Fléac. Il peut fournir jusqu'à 3 000 m³ d'eau potable par jour, avec une exploitation moyenne de 1 200 m³/jour. Les forages de Chamarande et de Maine-Joizeau, situés sur les communes de Champniers et de Brie respectivement, viennent compléter ces ressources. La production de la station de Maine-Joizeau est actuellement limitée à 60 m³/h afin d'éviter un colmatage trop rapide des membranes, bien que sa capacité initiale soit de 100 m³/h. Le forage de Chamarande peut produire 3000 m³ par jour.

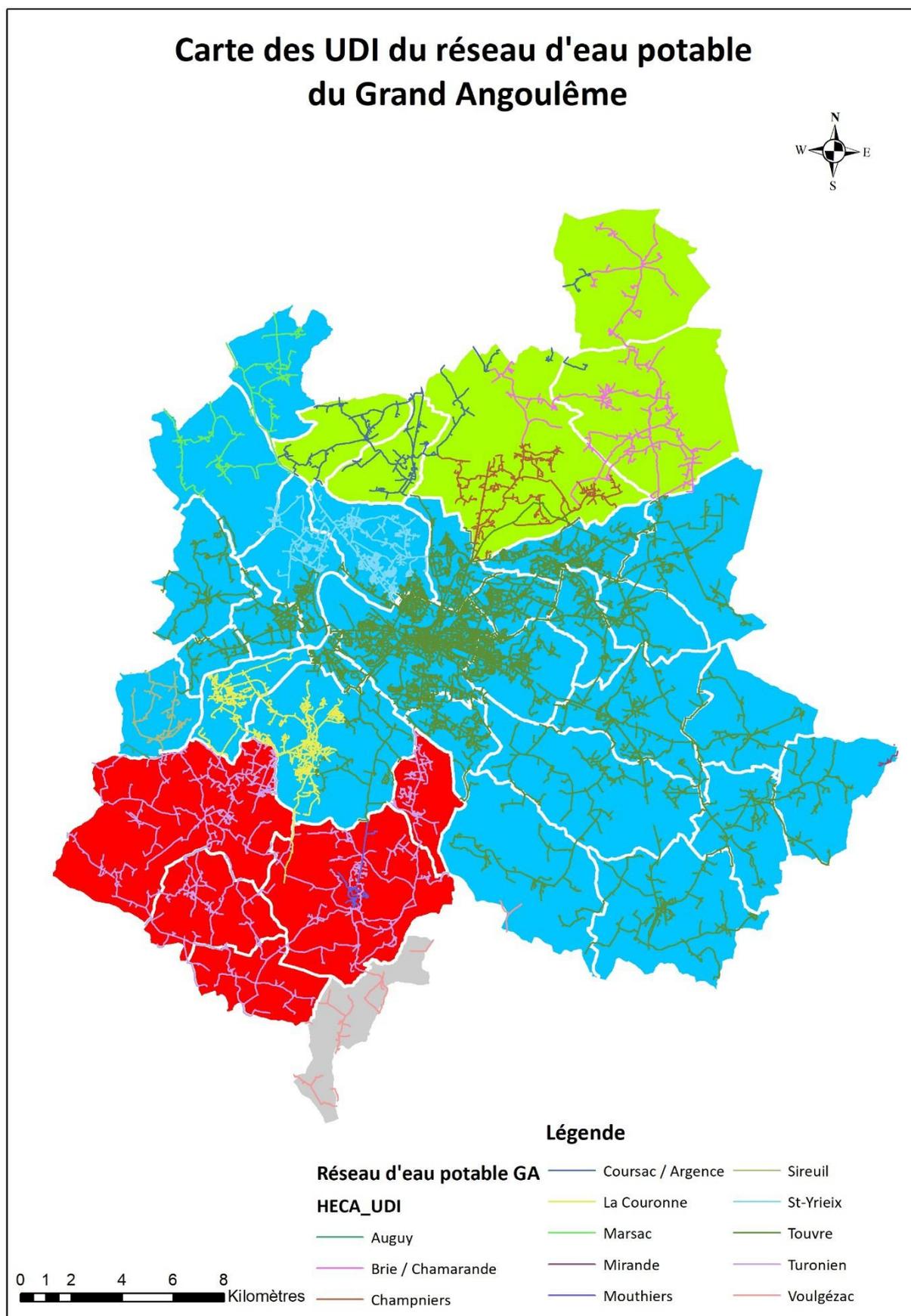
Certaines communes, aux extrémités du territoire, sont alimentées via des achats d'eau à d'autres collectivités :

- Marsac et Asnières sur Nouère : communauté de communes du Rouillacais,
- Sireuil : Grand Cognac
- Claix, Mouthiers sur Boëme, Plassac Rouffiac, Roullet Saint Estèphe, Voel et Giget : au SEP Sud

En 2023, la production annuelle d'eau potable de l'ensemble des ressources a atteint 8 486 862 m³. En comparaison, en 2023, 7 565 395 m³ ont été consommés par les abonnés du réseau et 290 122 m³ ont été vendus à d'autres collectivités.

La ressource en eau potable n'est pas en voie d'épuisement. Le débit moyen de la source de la Touvre est de 13 m³/s, avec un débit objectif d'étiage de 6,5 m³/s mesuré à Foulpougne-Gond-Pontouvre. Le prélèvement en eau potable représente moins de 2 % des volumes écoulés en période estivale, lorsque la ressource est la plus rare. (Source : modèle prédictif et gestion par anticipation – ETIAGE 2024 -KARST de La Rochefoucauld, rapport d'hydro invest commandé par l'association du Grand Karst de La Rochefoucauld).

La ressource en eau potable est suffisante pour assurer l'alimentation des foyers qui viendraient s'implanter dans les zones de densification et d'urbanisation prévues dans le projet de PLUi.



Unité de distribution d'eau potable (UDI)

1.2 Le réseau

Le réseau d'eau potable est, au regard des chiffres de 2023, doté de 1 724.53 km de réseau et de 35 réservoirs pour stocker 50 000 m³ d'eau.

Sur cette même année 2023, 4055 compteurs, 484 branchements ainsi que 9.986km de réseau ont été renouvelés. En 2023, la majorité du réseau est constitué à 58% de canalisation en matière plastique (PVC et PEHD) et à 37% de canalisation métalliques (acier et fonte). Les travaux sont pris en charge de la façon suivante : l'ensemble des travaux de renouvellement, d'extension, de dévoiement et de renforcement seront réalisés par SEMEA sur son secteur. GrandAngoulême a en charge les travaux de renouvellement, d'extension, de dévoiement et de renforcement sur les réseaux du secteur AGUR.

Pour 2023, le pourcentage du réseau renouvelé est de 0,75 % (pour un linéaire total de 1 724 530 ml en 2022). De plus, le linéaire de canalisation est réévalué et actualisé chaque année.

Entité de gestion	Commune	Nature des travaux
Boëme	CLAIX - Chez Papin	Renouvellement réseau AEP : pose de 84 ml en Fonte DN 125 mm et de 29,40 ml de PEHD DN 25 mm (soit 4 branchements)
	MOUTHIERS - Rue du Bois Rablon	Renouvellement réseau AEP : pose de 26 ml en PVC DN 63 mm et de 56 ml de PEHD DN 25 mm (soit 5 branchements)
	PLASSAC/ROUFFIAC - Chez Moizant et CR Erauds	Pose de 2 stabilisateurs de pression
Braconne	BALZAC - Rue des Chais	Renouvellement réseau AEP : pose de 110 ml en PVC DN 63 mm et de 43 ml de PEHD DN 25 mm (soit 7 branchements)
	JAULDES - Chemin de Puyguichard	Extension réseau AEP : pose de 54 ml en PVC DN 63 mm
	CHAMPNIERS - Rue de la Menthe (phase 3)	Renouvellement réseau AEP : pose de 424 ml en PEHD DN 110 mm et de 134 ml de PEHD DN 25 mm (soit 17 branchements)
Périmètre 2019	SERS - Route de Charras	Renouvellement réseau AEP : pose de 610 ml en PEHD DN 125 mm et de 132,65 ml de PEHD DN 25 mm (soit 17 branchements)
	ANGOULEME- Parvis de la Cathédrale	Renouvellement réseau AEP : pose de 175 ml en FTD DN 100 mm et de 60 ml de FTD DN 150 mm (et 9 branchements)
	ASNIERES SUR NOUERE - Rue Gaston Robert/Rue du Soleil	Renouvellement réseau AEP : pose de 77 ml en PE DN 50 mm et de 80 ml de PE DN 40 mm (et 8 branchements)
	BOUEX- Chez Chagnaud/ Rue Chabasse	Renouvellement réseau AEP : pose de 109 ml en PE DN 63 mm et de 6 ml de PE DN 75 mm et de 110 ml de PEHD DN 125 mm (et 10 branchements)
	DIGNAC- Rue des Ecoles	Renouvellement réseau AEP : pose de 100 ml en PE DN 50 mm et de 2 ml de PE DN 63 mm (et 4 branchements)
	DIRAC- La Prévalerie/ Chez Forestier	Renouvellement réseau AEP : pose de 1 310 ml en PE DN 63 mm et de 84 ml de PE DN 50 mm et de 232 ml de PE DN 63 mm et de 9 ml de PEH DN 90 mm et de 35 ml de PEH DN 100 mm (et 9 branchements)
	FLEAC- Rue de la Combe Jaillou/ Rue du Tranchard/ RN141/ Rue et Impasse Boilevins	Renouvellement réseau AEP : pose de 2 ml en PVC DN 63 mm et de 158 ml de FTD DN 80 mm et de 507 ml de PE DN 63 mm et de 30 ml de PE DN 40 mm et de 158 ml de PE DN 63 mm (et 41 branchements)
LA COURONNE- Route de Claix/ Rue de Tuteboeuf/ Route de Maison Neuve/ BHNS : Station Les Gallands	Renouvellement réseau AEP : pose de 387 ml en PE DN 75 mm et de 9 ml de PE DN 40 mm et de 216 ml de PE DN 50 mm et de 437 ml de PE DN 63 mm et de 9 ml de FTD DN 100 mm et de 8 ml de FTD DN 150 mm et de 77 ml de FTD DN 200 mm (et 37 branchements)	

LINARS- Rue de la Grelière – Moulède	Renouvellement réseau AEP : pose de 24 ml en PE DN 63 mm (et 17 branchements)
L'ISLE D'ESPAGNAC- Chemin d'Entreroches	Renouvellement réseau AEP : pose de 20 ml en PE DN 63 mm (et 10 branchements)
MAGNAC SUR TOUVRE- Rue Pierre de Coubertin/ Rue Boileau	Renouvellement réseau AEP : pose de 33 ml en PE DN 50 mm et de 624 ml de PE DN 63 mm et de 54 ml de PE DN 50 mm (et 39 branchements)
MORNAC- Route des Laquais	Renouvellement réseau AEP : pose de 424 ml en PE DN 63 mm (et 15 branchements)
RUELLE-SUR-TOUVRE- Rue de la Vergnade/ Rue Edouard Branly/ Rue de l'Industrie/ BHNS : Station Puyguillen/ BHNS : Station XX	Renouvellement réseau AEP : pose de 68 ml en PE DN 50 mm et de 255 ml de PE DN 60 mm et de 8 ml de FTD DN 100 mm et de 200 ml de PEH DN 90 mm et de 135 ml de PE DN 63 mm et de 5 ml de FTD DN 80 mm et de 90 ml de FTD DN 100 mm et de 9 ml de PE DN 63 mm (et 63 branchements)
SAINT-YRIEIX SUR CHARENTE- Route de Saint Jean D'Angély/ Allée des Tilleuls/ Rue de la Combe Garnier	Renouvellement réseau AEP : pose de 6 ml en PE DN 50 mm et de 12 ml de PVC DN 63 mm et de 11 ml de PE DN 75 mm et de 8 ml de PEH DN 90 mm et de 3 ml de PVC DN 110 mm et de 837 ml de FTD DN 200 mm et de 422 ml de PE DN 63 mm et de 103 ml de PE DN 63 mm (et 99 branchements)
SERS- Route de Charras	Renouvellement réseau AEP : pose de 50 ml en PE DN 63 mm et de 601 ml de PEHD DN 125 mm et de 3 ml de PVC DN 110 mm (et 19 branchements)
SIREUIL- Route des Carrières/ Font Verrière/ Chemin des Brandes	Renouvellement réseau AEP : pose de 9 ml en FTD DN 150 mm et de 528 ml de PEHD DN 160 mm et de 250 ml de PEHD DN 160 mm et de 125 ml de PE DN 50 mm (et 7 branchements)
SOYAUX- Avenue du Général de Gaulle	Renouvellement réseau AEP : pose de 125 ml en PE DN 50 mm et de 34 ml de PE DN 63 mm et de 12 ml de PE DN 75 mm (et 35 branchements)
TOUVRE- Route du Pontil/ Siphons provisoires	Renouvellement réseau AEP : pose de 30 ml en FTD DN 100 mm et de 4 ml de FTD DN 600 mm et de 10 ml de FTD DN 600 mm (et 3 branchements)
VOUZAN- Chemin de l'Epeaud	Renouvellement réseau AEP : pose de 247 ml en FTD DN 125 mm (et 7 branchements)

Source : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public eau potable, Communauté d'agglomération du Grand Angoulême, p35, 2023

1.3 La qualité

Au sein de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême, un bilan de la qualité de l'eau potable est réalisé chaque année au sein des différentes stations alimentant le territoire.

Voici les chiffres clés des principales sources du territoire:

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : AUGUY

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
Indicateur 2022 : A	

Origine et gestion de l'eau
<p>Votre réseau est alimenté par les captages : LA NAUDERIE F2, LES GRAVES F3, PONT DE L'ÉPAUD-F1. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente de façon permanente 2 communes (COURONNE (LA), SIREUIL), soit 155 personnes. Le responsable des installations est : « GRAND ANGOULEME ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter « S.E.M.E.A. » qui assure l'exploitation du réseau.</p>

Quelques conseils	
 <p>ABSENCE</p> <p>Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p>	
 <p>PLOMB</p> <p>Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p>	
 <p>ADOUCEUR</p> <p>Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.</p>	
 <p>RÉSEAU PRIVÉ</p> <p>Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.</p>	

Pour aller plus loin	
	<p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eapotable.sante.gouv.fr</p>

Édité le 25/06/2024

UDI 016000631

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité
<p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 10 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml</p>
NITRATES	A Bonne qualité
<p>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 15 Valeur moyenne : 2,47 mg/L Valeur maxi : 14,4 mg/L</p>
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Très bonne qualité
<p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 2 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 241 Valeur maxi : 0 microgramme/L</p>
FLUOR	A Très bonne qualité
<p>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,12 mg/L Valeur maxi : 0,13 mg/L</p>
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
DURETÉ	Eau très dure
<p>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 30,5 °f Valeur maxi : 31,7 °f</p>

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : BRIE / CHAMARANDE	
Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<p>2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.</p>	<p>A</p> <ul style="list-style-type: none"> A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité <p>Indicateur 2022 : A</p>

Origine et gestion de l'eau
<p>Votre réseau est alimenté par les captages : CHAMARANDE, MAINE JOIZEAU. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente de façon permanente 4 communes (ANAIS, BRIE, CHAMPNIERS, JAULDES), soit 6045 personnes. Le responsable des installations est : « GRAND ANGOULEME ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA-EAU CGE » qui assure l'exploitation du réseau.</p>

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
<p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p>		<p>Nombre de prélèvements : 18 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml</p>
NITRATES	A	Bonne qualité
<p>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</p>		<p>Nombre de prélèvements : 18 Valeur moyenne : 4,92 mg/L Valeur maxi : 35,1 mg/L</p>
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité
<p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p>		<p>Nombre de prélèvements : 3 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 241 Valeur maxi : 0,058 microgramme/L (chlorothalonil r471811)</p>
FLUOR	A	Très bonne qualité
<p>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</p>		<p>Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,12 mg/L Valeur maxi : 0,14 mg/L</p>

Quelques conseils

<p>ABSENCE</p> <p>Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p>
<p>PLOMB</p> <p>Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p>
<p>ADOUCCISSEUR</p> <p>Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.</p>
<p>RÉSEAU PRIVÉ</p> <p>Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.</p>

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau dure
<p>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 26,1 °f Valeur maxi : 28,9 °f</p>

Pour aller plus loin

	<p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr</p>
--	---

Édité le 25/06/2024

UDI 016000886

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : CHAMPNIERS

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : A	

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
<p>Votre réseau est alimenté par un captage : CHAMARANDE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente de façon permanente 3 communes (BALZAC, BRIE, CHAMPNIERS), soit 4804 personnes. Le responsable des installations est : « GRAND ANGOULEME ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA-EAU CGE » qui assure l'exploitation du réseau.</p>	BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité
	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 17 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
	NITRATES	A Bonne qualité
	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 17 Valeur moyenne : 3,29 mg/L Valeur maxi : 41 mg/L
	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Bonne qualité
	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 5 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 241 Valeur maxi : 0,083 microgramme/L (chlorothalonil r471811)
	FLUOR	A Très bonne qualité
	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,065 mg/L Valeur maxi : 0,07 mg/L
	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
	DURETÉ	Eau dure
	Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 27 °f Valeur maxi : 27,6 °f

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 25/06/2024

UDI 016000386

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - Délégation Départementale de la Charente - 8 Rue du Père Joseph Wresinski- CS 22321-16023 ANGOULEME Cedex

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/>

05 45 97 46 47

ars-dd16-sante-environnement@ars.sante.fr



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?





ars
Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine

ZONE DE DISTRIBUTION : COURSAC-ARGENCE

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<div style="background-color: #003366; color: white; padding: 5px; font-weight: bold; font-size: 1.2em; text-align: center;">2023</div> <p>Eau de qualité satisfaisante sur le plan physico-chimique à l'exception du paramètre Chlorothalonil R471811. Ce réseau est sujet à un contrôle renforcé. Ce métabolite a été classé par l'agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES) non pertinent pour l'eau potable au cours de l'année 2024. Il ne sera à l'avenir plus pris en compte dans l'indicateur de qualité. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.</p>	<div style="background-color: #ffff00; text-align: center; font-size: 2em; font-weight: bold; border: 2px solid #003366; border-radius: 50%; width: 40px; margin: 0 auto;">C</div> <div style="margin-top: 5px;"> <p>A : Eau de bonne qualité</p> <p>B : Eau de qualité convenable</p> <p>C : Eau de qualité insuffisante</p> <p>D : Eau de mauvaise qualité</p> </div> <p style="text-align: right; font-size: 0.8em;">Indicateur 2022 : A</p>

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les 4 puits de Vars. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 3 communes (BALZAC, CHAMPNIERS, VINDELLE), soit 1796 personnes. Le responsable des installations est : « GRAND ANGOULEME ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA-EAU CGE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Très bonne qualité
Nombre de prélèvements : 13 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml	
NITRATES	A
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Bonne qualité
Nombre de prélèvements : 13 Valeur moyenne : 31,1 mg/L Valeur maxi : 48,8 mg/L	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	C
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Dépassements réguliers de la limite réglementaire
Nombre de prélèvements : 8 Conformité : 63 % Nombre de substances recherchées : 241 Valeur maxi : 0,77 microgramme/L (chlorothalonil r471811) Substance(s) non conforme(s) : chlorothalonil r471811	
FLUOR	A
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Très bonne qualité
Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,13 mg/L Valeur maxi : 0,14 mg/L	

Quelques conseils

ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
PLOMB	Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
ADOUCCISSEUR	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 25/06/2024
UDI 016003491

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - Délégation Départementale de la Charente - 8 Rue du Père Joseph Wresinski- CS 22321- 16023 ANGOULEME Cedex
<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/> 05 45 97 46 47 ars-dd16-sante-environnement@ars.sante.fr



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?





ars
Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine

ZONE DE DISTRIBUTION : LA COURONNE

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité				
2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	<div style="font-size: 2em; font-weight: bold; color: white; background-color: #007bff; padding: 10px; display: inline-block;">A</div> <table style="margin-top: 10px; width: 100%; text-align: center; font-size: 0.8em;"> <tr style="background-color: #007bff; color: white;"> <td>A : Eau de bonne qualité</td> </tr> <tr style="background-color: #28a745; color: white;"> <td>B : Eau de qualité convenable</td> </tr> <tr style="background-color: #ffc107; color: white;"> <td>C : Eau de qualité insuffisante</td> </tr> <tr style="background-color: #dc3545; color: white;"> <td>D : Eau de mauvaise qualité</td> </tr> </table> <p style="font-size: 0.8em;">Indicateur 2022 : A</p>	A : Eau de bonne qualité	B : Eau de qualité convenable	C : Eau de qualité insuffisante	D : Eau de mauvaise qualité
A : Eau de bonne qualité					
B : Eau de qualité convenable					
C : Eau de qualité insuffisante					
D : Eau de mauvaise qualité					

Origine et gestion de l'eau

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

Votre réseau est alimenté par les captages : PONTY, TOUVRE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 2 communes (COURONNE (LA), NERSAC), soit 8784 personnes. Le responsable des installations est : « GRAND ANGOULEME ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « S.E.M.E.A. » qui assure l'exploitation du réseau.

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 22 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 22 Valeur moyenne : 16,8 mg/L Valeur maxi : 19,8 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 5 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 241 Valeur maxi : 0,031 microgramme/L
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,085 mg/L Valeur maxi : 0,09 mg/L

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 23,6 °f Valeur maxi : 30,5 °f

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 25/06/2024
UDI 016000277

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - Délégation Départementale de la Charente - 8 Rue du Père Joseph Wresinski- CS 22321- 16023 ANGOULEME Cedex
<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/> 05 45 97 46 47 ars-dd16-sante-environnement@ars.sante.fr



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?





ars
Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine

ZONE DE DISTRIBUTION : MARSAC

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<div style="background-color: #002060; color: white; padding: 5px; font-weight: bold; font-size: 1.2em; text-align: center;">2023</div> <p>Eau de qualité satisfaisante sur le plan physico-chimique à l'exception du paramètre Chlorothalonil R471811. Ce réseau est sujet à un contrôle renforcé. Ce métabolite a été classé par l'agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES) non pertinent pour l'eau potable au cours de l'année 2024. Il ne sera à l'avenir plus pris en compte dans l'indicateur de qualité. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.</p>	<div style="font-size: 2em; font-weight: bold; color: #002060; margin-bottom: 10px;">C</div> <div style="display: flex; flex-direction: column; gap: 5px;"> <div style="background-color: #00a0e3; padding: 2px; font-size: 0.8em;">A : Eau de bonne qualité</div> <div style="background-color: #90d080; padding: 2px; font-size: 0.8em;">B : Eau de qualité convenable</div> <div style="background-color: #ffff00; padding: 2px; font-size: 0.8em;">C : Eau de qualité insuffisante</div> <div style="background-color: #ff8c00; padding: 2px; font-size: 0.8em;">D : Eau de mauvaise qualité</div> </div> <p style="font-size: 0.8em;">Indicateur 2022 : C</p>

Origine et gestion de l'eau

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

Votre réseau est alimenté par les captages : LE REBETE P1, LE REBETE P2, LE REBETE P3, LE REBETE P4, LE REBETE P5. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 2 communes (ASNIÈRES-SUR-NOUÈRE, MARSAC), soit 1977 personnes. Le responsable des installations est : « GRAND ANGOULEME ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « S.E.M.E.A. » qui assure l'exploitation du réseau.

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 16 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 14 Valeur moyenne : 14,1 mg/L Valeur maxi : 18 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	C	Dépassements réguliers de la limite réglementaire
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 12 Conformité : 50 % Nombre de substances recherchées : 241 Valeur maxi : 0,37 microgramme/L (chlorothalonil r471811) Substance(s) non conforme(s) : chlorothalonil r471811
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,165 mg/L Valeur maxi : 0,17 mg/L
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
DURETÉ		Eau dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 29,8 °f Valeur maxi : 31 °f

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCEUSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 25/06/2024
UDI 016003487

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - Délégation Départementale de la Charente - 8 Rue du Père Joseph Wresinski- CS 22321- 16023 ANGOULEME Cedex

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/>
05 45 97 46 47
ars-dd16-sante-environnement@ars.sante.fr

 QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ? 																																																													
ZONE DE DISTRIBUTION : MIRANDE																																																													
Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité																																																												
2023 La présence d'un pesticide a été observée ponctuellement et sans risque pour la santé. L'eau distribuée est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.	<div style="display: flex; align-items: center; justify-content: center;"> <div style="font-size: 2em; margin-right: 10px;">B</div> <table border="1" style="border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr><td style="background-color: #00a0e3; color: white;">A</td><td>Eau de bonne qualité</td></tr> <tr><td style="background-color: #90d090;">B</td><td>Eau de qualité convenable</td></tr> <tr><td style="background-color: #ffff00;">C</td><td>Eau de qualité insuffisante</td></tr> <tr><td style="background-color: #ff8c00;">D</td><td>Eau de mauvaise qualité</td></tr> </table> </div> <p>Indicateur 2022 : B</p>	A	Eau de bonne qualité	B	Eau de qualité convenable	C	Eau de qualité insuffisante	D	Eau de mauvaise qualité																																																				
A	Eau de bonne qualité																																																												
B	Eau de qualité convenable																																																												
C	Eau de qualité insuffisante																																																												
D	Eau de mauvaise qualité																																																												
Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU																																																												
<p>Votre réseau est alimenté par un captage : FORAGE DE PETIT BREUIL. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (VOUZAN), soit 73 personnes. Le responsable des installations est : « GRAND ANGOULEME ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter « S.E.M.E.A. » qui assure l'exploitation du réseau.</p>	<table border="1"> <tr> <th>BACTÉRIOLOGIE</th> <td style="background-color: #00a0e3; color: white;">A</td> <td>Très bonne qualité</td> </tr> <tr> <td>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</td> <td colspan="2"> Nombre de prélèvements : 14 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2022, 2023 </td> </tr> <tr> <th>NITRATES</th> <td style="background-color: #00a0e3; color: white;">A</td> <td>Bonne qualité</td> </tr> <tr> <td>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</td> <td colspan="2"> Nombre de prélèvements : 7 Valeur moyenne : 22,3 mg/L Valeur maxi : 23 mg/L </td> </tr> <tr> <th>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</th> <td style="background-color: #90d090;">B</td> <td>Dépassements réguliers de la limite réglementaire</td> </tr> <tr> <td>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</td> <td colspan="2"> Nombre de prélèvements : 12 Conformité : 75 % Nombre de substances recherchées : 238 Valeur maxi : 0,12 microgramme/L (atrazine déséthyl déisopropyl) Substance(s) non conforme(s) : atrazine déséthyl déisopropyl </td> </tr> <tr> <th>FLUOR</th> <td style="background-color: #00a0e3; color: white;">A</td> <td>Très bonne qualité</td> </tr> <tr> <td>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</td> <td colspan="2"> Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,08 mg/L Valeur maxi : 0,08 mg/L </td> </tr> <tr> <th colspan="3">INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</th> </tr> <tr> <th>DURETÉ</th> <td colspan="2">Eau dure</td> </tr> <tr> <td>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</td> <td colspan="2"> Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 26 °f Valeur maxi : 27,5 °f </td> </tr> <tr> <th colspan="3">Quelques conseils</th> </tr> <tr> <td>  <p>ABSENCE</p> <p>Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p> </td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>  <p>PLOMB</p> <p>Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p> </td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>  <p>ADOUCEUR</p> <p>Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.</p> </td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>  <p>RÉSEAU PRIVÉ</p> <p>Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.</p> </td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <th colspan="3">Pour aller plus loin</th> </tr> <tr> <td>  <p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr</p> </td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td colspan="3"> Édité le 25/06/2024 UDI 016000343 </td> </tr> <tr> <td colspan="3"> L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée. </td> </tr> </table>	BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 14 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2022, 2023		NITRATES	A	Bonne qualité	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 7 Valeur moyenne : 22,3 mg/L Valeur maxi : 23 mg/L		PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	B	Dépassements réguliers de la limite réglementaire	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 12 Conformité : 75 % Nombre de substances recherchées : 238 Valeur maxi : 0,12 microgramme/L (atrazine déséthyl déisopropyl) Substance(s) non conforme(s) : atrazine déséthyl déisopropyl		FLUOR	A	Très bonne qualité	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,08 mg/L Valeur maxi : 0,08 mg/L		INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES			DURETÉ	Eau dure		Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 26 °f Valeur maxi : 27,5 °f		Quelques conseils			 <p>ABSENCE</p> <p>Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p>			 <p>PLOMB</p> <p>Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p>			 <p>ADOUCEUR</p> <p>Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.</p>			 <p>RÉSEAU PRIVÉ</p> <p>Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.</p>			Pour aller plus loin			 <p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr</p>			Édité le 25/06/2024 UDI 016000343			L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.		
BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité																																																											
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 14 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2022, 2023																																																												
NITRATES	A	Bonne qualité																																																											
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 7 Valeur moyenne : 22,3 mg/L Valeur maxi : 23 mg/L																																																												
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	B	Dépassements réguliers de la limite réglementaire																																																											
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 12 Conformité : 75 % Nombre de substances recherchées : 238 Valeur maxi : 0,12 microgramme/L (atrazine déséthyl déisopropyl) Substance(s) non conforme(s) : atrazine déséthyl déisopropyl																																																												
FLUOR	A	Très bonne qualité																																																											
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,08 mg/L Valeur maxi : 0,08 mg/L																																																												
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES																																																													
DURETÉ	Eau dure																																																												
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 26 °f Valeur maxi : 27,5 °f																																																												
Quelques conseils																																																													
 <p>ABSENCE</p> <p>Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p>																																																													
 <p>PLOMB</p> <p>Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p>																																																													
 <p>ADOUCEUR</p> <p>Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.</p>																																																													
 <p>RÉSEAU PRIVÉ</p> <p>Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.</p>																																																													
Pour aller plus loin																																																													
 <p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr</p>																																																													
Édité le 25/06/2024 UDI 016000343																																																													
L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.																																																													

ARS Nouvelle-Aquitaine - Délégation Départementale de la Charente - 8 Rue du Père Joseph Wresinski- CS 22321- 16023 ANGOULEME Cedex

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/>

05 45 97 46 47

ars-dd16-sante-environnement@ars.sante.fr



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Eau et Santé
Potabilité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?





ars
Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine

ZONE DE DISTRIBUTION : MOUTHIERS

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité								
<p>2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.</p>	<div style="font-size: 2em; font-weight: bold; color: white; background-color: #0070C0; padding: 10px; display: inline-block;">A</div> <table style="margin-top: 10px; border-collapse: collapse;"> <tr style="background-color: #0070C0; color: white;"> <td style="padding: 2px 5px;">A</td> <td style="padding: 2px 5px;">Eau de bonne qualité</td> </tr> <tr style="background-color: #70AD47; color: white;"> <td style="padding: 2px 5px;">B</td> <td style="padding: 2px 5px;">Eau de qualité convenable</td> </tr> <tr style="background-color: #FFD700; color: white;"> <td style="padding: 2px 5px;">C</td> <td style="padding: 2px 5px;">Eau de qualité insuffisante</td> </tr> <tr style="background-color: #FF4500; color: white;"> <td style="padding: 2px 5px;">D</td> <td style="padding: 2px 5px;">Eau de mauvaise qualité</td> </tr> </table> <p style="font-size: 0.8em; margin-top: 5px;">Indicateur 2022 : A</p>	A	Eau de bonne qualité	B	Eau de qualité convenable	C	Eau de qualité insuffisante	D	Eau de mauvaise qualité
A	Eau de bonne qualité								
B	Eau de qualité convenable								
C	Eau de qualité insuffisante								
D	Eau de mauvaise qualité								

Origine et gestion de l'eau

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

Votre réseau est alimenté par un captage : TOUVRE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (MOUTHIERS-SUR-BOEME), soit 865 personnes. Le responsable des installations est : « GRAND ANGOULEME ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SOCIÉTÉ AGUR » qui assure l'exploitation du réseau.

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 23 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 23 Valeur moyenne : 17,1 mg/L Valeur maxi : 19,8 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 9 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 241 Valeur maxi : 0,083 microgramme/L (chlorothalonil r471811)
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 0,0825 mg/L Valeur maxi : 0,09 mg/L

Quelques conseils

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ABSENCE

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

PLOMB

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCCISSEUR

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ

Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

DURETÉ	Eau dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 16 Valeur moyenne : 20,9 °f Valeur maxi : 24 °f

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 25/06/2024

UDI 016000359

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - Délégation Départementale de la Charente - 8 Rue du Père Joseph Wresinski- CS 22321- 16023 ANGOULEME Cedex

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/>

05 45 97 46 47

ars-dd16-sante-environnement@ars.sante.fr

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : ROMAINVILLE

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A <ul style="list-style-type: none"> A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : LA NAUDERIE F2, LES GRAVES F3, PONT DE L'EPAUD-F1. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 2 communes (CLAIX, ROULLET-SAINT-ESTEPHE), soit 3705 personnes. Le responsable des installations est : « GRAND ANGOULEME ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SOCIÉTÉ AGUR » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 15 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml	
NITRATES	A	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 20 Valeur moyenne : 1,56 mg/L Valeur maxi : 2,4 mg/L	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 2 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 241 Valeur maxi : 0 microgramme/L	
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,12 mg/L Valeur maxi : 0,13 mg/L	

Quelques conseils

ABSENCE 	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
PLOMB 	Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
ADOUCCISSEUR 	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ 	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
---	--

Édité le 25/06/2024

UDI 016000361

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau très dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 30,5 °f Valeur maxi : 31,7 °f

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - Délégation Départementale de la Charente - 8 Rue du Père Joseph Wresinski- CS 22321- 16023 ANGOULEME Cedex

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/>

☎ 05 45 97 46 47

ars-dd16-sante-environnement@ars.sante.fr @



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Loisirs
Égalité
Patrimoine

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?





ars
Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine

ZONE DE DISTRIBUTION : SIREUIL

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité																																	
<div style="background-color: #003366; color: white; padding: 5px; font-weight: bold; font-size: 1.2em; text-align: center;">2023</div> <p>Eau de qualité satisfaisante sur le plan physico-chimique à l'exception du paramètre Chlorothalonil R471811. Ce réseau est sujet à un contrôle renforcé. Ce métabolite a été classé par l'agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES) non pertinent pour l'eau potable au cours de l'année 2024. Il ne sera à l'avenir plus pris en compte dans l'indicateur de qualité. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.</p>	<div style="font-size: 2em; font-weight: bold; color: #003366;">C</div> <table style="margin: 5px auto; border-collapse: collapse;"> <tr style="background-color: #00a651; color: white;"> <td style="padding: 2px 5px;">A</td> <td style="padding: 2px 5px;">Eau de bonne qualité</td> </tr> <tr style="background-color: #008000; color: white;"> <td style="padding: 2px 5px;">B</td> <td style="padding: 2px 5px;">Eau de qualité convenable</td> </tr> <tr style="background-color: #ffff00; color: black;"> <td style="padding: 2px 5px;">C</td> <td style="padding: 2px 5px;">Eau de qualité insuffisante</td> </tr> <tr style="background-color: #ff9900; color: black;"> <td style="padding: 2px 5px;">D</td> <td style="padding: 2px 5px;">Eau de mauvaise qualité</td> </tr> </table> <p style="font-size: 0.8em; margin-top: 5px;">Indicateur 2022 : C</p>	A	Eau de bonne qualité	B	Eau de qualité convenable	C	Eau de qualité insuffisante	D	Eau de mauvaise qualité																									
A	Eau de bonne qualité																																	
B	Eau de qualité convenable																																	
C	Eau de qualité insuffisante																																	
D	Eau de mauvaise qualité																																	
Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU																																	
<p>Votre réseau est alimenté par les captages : L'ILE DOMANGE N°1, L'ILE DOMANGE N°2, L'ILE DOMANGE N°3. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente de façon permanente 2 communes (SAINT-SATURNIN, SIREUIL), soit 1109 personnes. Le responsable des installations est : « GRAND ANGOULEME ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter « S.E.M.E.A. » qui assure l'exploitation du réseau.</p>	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr style="background-color: #003366; color: white;"> <th style="width: 60%;">BACTÉRIOLOGIE</th> <th style="width: 10%; text-align: center; color: white;">A</th> <th style="width: 30%;">Très bonne qualité</th> </tr> <tr style="background-color: #e6f2ff;"> <td>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</td> <td></td> <td>Nombre de prélèvements : 15 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml</td> </tr> <tr style="background-color: #003366; color: white;"> <th>NITRATES</th> <th style="text-align: center; color: white;">A</th> <th>Bonne qualité</th> </tr> <tr style="background-color: #e6f2ff;"> <td>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</td> <td></td> <td>Nombre de prélèvements : 15 Valeur moyenne : 15,9 mg/L Valeur maxi : 19,9 mg/L</td> </tr> <tr style="background-color: #003366; color: white;"> <th>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</th> <th style="text-align: center; color: white;">C</th> <th>Dépassements réguliers de la limite réglementaire</th> </tr> <tr style="background-color: #e6f2ff;"> <td>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</td> <td></td> <td>Nombre de prélèvements : 13 Conformité : 54 % Nombre de substances recherchées : 243 Valeur maxi : 0,2 microgramme/L (chlorothalonil r471811) Substance(s) non conforme(s) : chlorothalonil r471811</td> </tr> <tr style="background-color: #003366; color: white;"> <th>FLUOR</th> <th style="text-align: center; color: white;">A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr style="background-color: #e6f2ff;"> <td>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</td> <td></td> <td>Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 0,0967 mg/L Valeur maxi : 0,11 mg/L</td> </tr> <tr style="background-color: #003366; color: white;"> <th colspan="3">INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</th> </tr> <tr style="background-color: #e6f2ff;"> <th>DURETÉ</th> <td></td> <td>Eau dure</td> </tr> <tr style="background-color: #e6f2ff;"> <td>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</td> <td></td> <td>Nombre de prélèvements : 8 Valeur moyenne : 26,4 °f Valeur maxi : 28,3 °f</td> </tr> </table>	BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 15 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml	NITRATES	A	Bonne qualité	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 15 Valeur moyenne : 15,9 mg/L Valeur maxi : 19,9 mg/L	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	C	Dépassements réguliers de la limite réglementaire	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 13 Conformité : 54 % Nombre de substances recherchées : 243 Valeur maxi : 0,2 microgramme/L (chlorothalonil r471811) Substance(s) non conforme(s) : chlorothalonil r471811	FLUOR	A	Très bonne qualité	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 0,0967 mg/L Valeur maxi : 0,11 mg/L	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES			DURETÉ		Eau dure	Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : 8 Valeur moyenne : 26,4 °f Valeur maxi : 28,3 °f
BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité																																
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 15 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml																																
NITRATES	A	Bonne qualité																																
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 15 Valeur moyenne : 15,9 mg/L Valeur maxi : 19,9 mg/L																																
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	C	Dépassements réguliers de la limite réglementaire																																
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 13 Conformité : 54 % Nombre de substances recherchées : 243 Valeur maxi : 0,2 microgramme/L (chlorothalonil r471811) Substance(s) non conforme(s) : chlorothalonil r471811																																
FLUOR	A	Très bonne qualité																																
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 0,0967 mg/L Valeur maxi : 0,11 mg/L																																
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES																																		
DURETÉ		Eau dure																																
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : 8 Valeur moyenne : 26,4 °f Valeur maxi : 28,3 °f																																
Quelques conseils																																		
<div style="margin-bottom: 5px;">  <p>ABSENCE Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p> </div> <div style="margin-bottom: 5px;">  <p>PLOMB Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p> </div> <div style="margin-bottom: 5px;">  <p>ADOUCEUR Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.</p> </div> <div style="margin-bottom: 5px;">  <p>RÉSEAU PRIVÉ Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.</p> </div>																																		
Pour aller plus loin																																		
 <p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr</p>																																		
Édité le 25/06/2024 UDI 016001283																																		
L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.																																		
ARS Nouvelle-Aquitaine - Délégation Départementale de la Charente - 8 Rue du Père Joseph Wresinski- CS 22321- 16023 ANGOULEME Cedex https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/ 05 45 97 46 47 ars-dd16-sante-environnement@ars.sante.fr																																		

1.4 La situation projetée et scénario du PLUi-M

Au regard des projections démographiques, et en prenant en compte la tension du marché immobilier observée depuis la crise sanitaire de 2020, le PLUi-M définit un besoin en logement pour la période 2025-2034 de 4 400 logements dont 61 % au sein de l'enveloppe urbaine, selon la répartition suivante :

Nombre de logements sur la période 2025-2034

- Reconquête des friches (non décompté en consommation ENAF) ~ 400
- Mobilisation des logements vacants ~ 700
- Bimby, dents creuses (non décompté en consommation ENAF) ~ 100
- Mobilisation du potentiel foncier : OAP dans l'enveloppe urbaine (décompté en consommation ENAF) ~ 1 500
- En extension (décompté en consommation ENAF) ~ 1 700

Objectif global 4 400

A ces objectifs de production de logements sont attribués des seuils de densité attendus, différenciés selon les pôles de vie de l'armature territoriale définie dans le Schéma de Cohérence Territoriale valant Plan Climat Air Energie Territorial.

	Part des logements à réaliser	Part des logements en extension	Densité nette moyenne des opérations en extension (en logements/ha)	Densité nette plancher	Extension maximale autorisée en consommation ENAF (ha)
Ville Centre : Angoulême	30%	0%	-	-	-
Pôle de vie structurant : Soyaux, La Couronne, Saint-Yrieix*, Ruelle-sur-Touvre*, Gond-Pontouvre*, L'Isle-d'Espagnac, Saint-Michel	40%	40%	25	25	36,7
Pôle de vie de proximité : Champniers*, Roulet-Saint-Estèphe*, Brie*, Fléac*, Puymoyen, Mouthiers-sur-Boëme, Nersac, Garat, Linars, Dignac	20%	60%	20	15	37,6
Pôle de vie du maillage rural : Magnac-sur-Touvre, Mornac, Voeuil-et-Giget, Dirac, Balzac, Saint-Saturnin, Asnières-sur-Nouère, Sireuil, Touvre, Vindelle, Sers, Bouëx, Vouzan, Jauldes, Marsac, Claix, Torsac, Trois-Palis	9%	75%	18	13	23,2
Pôle villageois : Plassac-Rouffiac, Voulgézac	1%	75%	12	10	1,6

L'ensemble des zones à urbaniser sont correctement desservis, aussi bien par le réseau d'eau potable que par le réseau d'assainissement.

CAPACITÉ D'ACCUEIL DU TERRITOIRE EN MATIÈRE D'EAU POTABLE

Le volume de prélèvement des six ressources qui alimentent les territoires des 38 communes, d'après le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public-service de l'eau potable en 2023, est au total de 8,797 M m3.

En 2023, le nombre d'abonnements atteignait 71 277 sur le territoire de la communauté d'agglomération. (source : rapport 2023 sur prix et qualité du service public –service de l'eau potable-)

La source de Touvre constitue aujourd'hui le principal point prélèvement d'eau potable sur le territoire de GrandAngoulême. Cette ressource est pérenne, puisque son débit moyen est de 13m3/seconde avec un débit objectif d'étiage de 5,6 m3/seconde mesuré à Foulpouge- Gond Pontouvre.

Le prélèvement en eau potable représente à ce jour moins de 2% des volumes écoulés en période estivale, soit au moment où la ressource est la plus rare (source : modèle prédictif et gestion par anticipation-ETIAGE 2024-KARST de La Rochefoucauld, rapport d'hydro invest commandé par l'association du Grand Karst de La Rochefoucauld).

Les ressources en eau potable sont donc suffisantes pour assurer l'alimentation des foyers à venir, que ce soit dans le cadre de projets de densification ou dans les zones d'urbanisation prévus par le PLUi.

2. L'ASSAINISSEMENT

2.1 L'assainissement collectif des eaux usées

La Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême regroupe 38 communes au centre du département de la Charente. La population sur ce territoire est proche de 141 000 habitants.

Les compétences exercées par la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême sur ce territoire concernent notamment l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.

L'exploitation de l'assainissement collectif est assurée pour partie par deux prestataires dans le cadre d'une délégation de service public sur :

- L'ex communauté de communes Braconne et Charente par Véolia jusqu'à fin 2024 ;
- La commune de Roullet Saint Estèphe par la société Agur jusqu'en 2026.

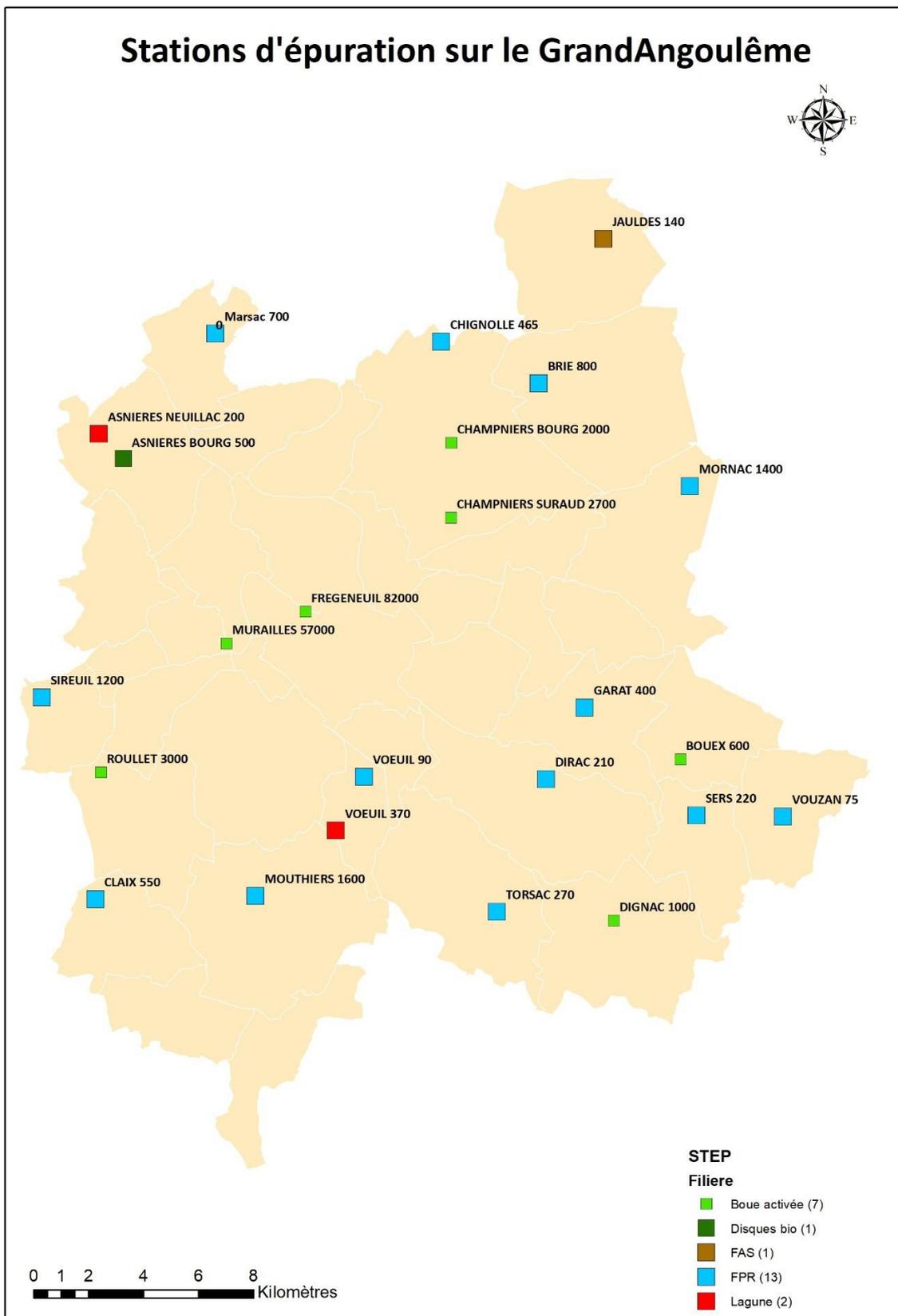
Le reste du territoire du Grand Angoulême est exploité en régie.

L'ensemble des dispositifs d'assainissement collectif du Grand Angoulême se compose de :

- 25 dispositifs de traitement dont 2 stations d'épuration de grande taille (57 000 EH et 82 000 EH) et 22 installations de traitement de petite taille (10 à 3 000 EH) pour une capacité épuratoire totale d'environ 158 000 EH ;
- 997.16 km de réseaux d'assainissement ;
- 222 postes de refoulement ;
- 5 déversoirs d'orage sur le réseau d'assainissement ;
- 55 960 abonnés pour 2023 ;

A noter qu'un transfert des effluents de l'ancienne station d'épuration de Gond-Pontouvre (25 000 EH) vers la station d'épuration de Frégeneuil est effectif depuis juin 2019.

Les capacités de traitement nominatives sont suffisantes pour permettre le raccordement des habitants qui investiront les espaces en densification et les zones d'urbanisation future définies dans le projet de PLUi.



Ouvrages d'épuration des eaux usées**Caractéristiques générales des stations :**

APS : Arrêté Préfectoral Spécifique et AM : Arrêté Ministériel

Station	Commune d'implantation	Code Sandre	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH (1)	Soumise à	Milieu récepteur du rejet
Braconnne Charente						
Station d'épuration Neuillac	Asnières-sur-Nouère	0516019V002	Traitement biologique par Lagunage naturel	200	AM du 21 Juillet 2015	La Nouère
Station d'épuration Le Bourg d'Asnières	Asnières-sur-Nouère	0516019V003	Traitement biologique par Disques biologiques	500	APS du 19 Février 2008	Infiltration
Station d'épuration de Brie	Brie	0516061V002	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux + Lagunage	800	APS du 25 Juin 2003	Le ruisseau de l'étang
Station d'épuration Chez Suraud	Champniers	0516078V008	Traitement biologique par Boues activées	2 700	APS du 02 Août 2007	Fossé puis Le Viville
Station d'épuration de Jauldes	Jauldes	0516168V001	Traitement biologique par Filtre à sable	140	AM du 21 juillet 2015	Infiltration
Station d'épuration La Chignolle	Champniers	0516078V009	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	465	APS du 23 juin 2015	Infiltration
Station d'épuration Le Bourg de Champniers	Champniers	0516078V007	Traitement Biologique par Boues activées	2 000	APS du 02 Août 2007	Le Champniers
Station d'épuration de Marsac	Marsac	0516210V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	700	APS du 30 Juin 2017	La Charente
Périmètre 2018						
Station d'épuration Angoulême-Frégeneuil	Angoulême	0516015V004	Traitement biologique par Boues activées	82 000	APS du 27 Juin 2018	La Charente
Station d'épuration de Bouëx	Bouëx	0516055V001	Traitement biologique par Boues activées	600	APS du 14 Juin 1994	Fossé drainant puis l'Échelle

Station	Commune d'implantation	Code Sandre	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH (1)	Soumise à	Milieu récepteur du rejet
Station d'épuration de Dignac	Dignac	0516119V001	Traitement biologique par Boues activées	1 000	AM du 21 Juillet 2015	L'Echelle
Station d'épuration de Dirac	Dirac	0516120V003	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	210	AM du 21 Juillet 2015	Fossé puis l'Anguienne
Station d'épuration de Fléac - Les Murailles	Fléac	0516138V002	Traitement biologique par Boues activées	57 000	APS du 12 Octobre 2017	La Charente
Station d'épuration de Garat	Garat	0516146V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	400	AM du 21 Juillet 2015	Le Ru Bagnaud
Station d'épuration de La Braconne	Mornac	0516232V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	1 400	AM du 21 Juillet 2015	Infiltration
Station d'épuration de Mouthiers - La Grande Rivière	Mouthiers-sur-Boême	0516236V003	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	1 600	AM du 21 Juillet 2015	La Boeme
Station d'épuration de Claix	Claix	0516101V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	550	AM du 21 Juillet 2015	Infiltration
Station d'épuration de Vœuil-et-Giget	Vœuil-et-Giget	0516418V001	Traitement Biologique par Lagunage naturel	370	AM du 21 Juillet 2015	La Charraud
Station d'épuration de Petit Giget	Vœuil-et-Giget	0516418V002	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	90	AM du 21 Juillet 2015	Infiltration
Station d'épuration de Sers	Sers	0516368V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	220	AM du 21 Juillet 2015	Infiltration
Station d'épuration de Sireuil	Sireuil	0516370V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	1 200	APS du 09 Mai 2011	La Charente
Station d'épuration de Torsac	Torsac	0516382V001	Traitement biologique Filtres plantés roseaux	270	AM du 21 Juillet 2015	Infiltration

Station	Commune d'implantation	Code Sandre	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH (1)	Soumise à	Milieu récepteur du rejet
Station d'épuration de Vouzan	Vouzan	0516422V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	75	AM du 21 Juillet 2015	Infiltration
Roulet-Saint-Estèphe						
Station d'épuration	Roulet-Saint-Estèphe	0516287V004	Traitement biologique Boues activées	3 000	APS du 31 Janvier 2011	La Charente

- (1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique
- (2) Source : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif, Communauté d'agglomération du Grand Angoulême, p11, 2023

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué (hors branchements) de :

- 16,63 km de réseau unitaire,
- 980,52 km de réseau séparatif d'eaux usées (y compris linéaire de refoulement),

Soit un linéaire de collecte total de 997,16 km (992,04 km en 2022).

Type de réseaux	Eaux usées							
	Réseaux publics	dont amiante	Réseaux privés	RBI EU	RBI EU Privé	Refolement	Refolement privé	Unitaire
ANGOULEME	204 540	129 929,20	4 210	8735	101	13 130	689	25
ASNIERE SUR NOUERE	6 202	5 393,55		45		254		
BALZAC								
BOUEX	6 022			163	2	146		
BRIE	4 917	4 133,70		2		436		
CHAMPNIERS	60 654	1 420,76	267	606		11 668	67	
CLAIX	5 482		178	152		599		
DIGNAC	7 423	2 304,89		225	4	376		
DIRAC	2 368			77	1	561		
FLEAC	35 462	7 085,40	1 215	1299	18	4 515	394	
GARAT	4 514			126		821		
GOND PONTouvre	37 699	8 889,40	2 638	1880	19	7 373	109	31
JAULDES	1 240					302		
LA COURONNE	40 851	6 705,90	3 255	1898	19	9 531	789	10 108
LINARS	18 532	5 111,90	944	601	8	4 001		
L'ISLE D'ESPAGNAC	42 321	8 357,50	153	1603	33	2 078		
MAGNAC	19 906	2 794,60	634	1044	12	2 455		
MARSAC	4 348			166		1 266		
MORNAC	17 497			510	12	2 977		
MOUTHIERS SUR BOEME	11 157	9 685,59	32	35	2	1 213		
NERSAC	18 693	4 904,40	1 169	519	5	5 653	169	8
PLASSAC ROUFFIAC								
PUYMOYEN	22 956	7 416,10	1 206	630	6	1 566		
ROULLET SAINT ESTEPHE	22 095	29,20	1 910	327	1	6 724		
RUELLE	44 920	9 042,20	1 129	2372	34	4 673	38	
SAINT MICHEL	16 714	2 325,10	490	572	18	1 634	134	6 288
SAINT SATURNIN	5 427	2 125,30	235	228	2	2 252		
SAINT YRIEIX	59 300	9 721,70	3 335	1945	41	7 494	38	
SERS	1 286			71	1	151		
SIREUIL	7 610		110	366	1	3 207		
SOYAUX	50 302	22 216,70	799	1915	17	5 385	190	
TORSAC	1 669			32		959		
TOUVRE	11 349	4 369,50	726	395	7	2 503		
TROIS PALIS	3 025	213,20		58		55		
VINDELLE								
VOEUIL ET GIGET	3 099			106		239		
VOULGEZAC								
VOUZAN	641			20		43		
TOTAL	800 219	254 175,79	24 633	28 723	364	106 236	2 617	16 460
		824 852		29 087				
en régie	706 966		22 455	27 622		85 840	2 550	16 460
en DSP Véolia	71 158		267	774		13 671	67	0
an DSP AGUR	22 095	29	1 910	327		6 724	0	0
						Mise à jour:	01/11/2020	

Le réseau d'eaux usées reçoit une quantité non négligeable d'eaux parasites en provenance soit d'eaux pluviales (mauvais branchement de descente de pluvial), soit d'eaux de drainage de nappe (problème d'étanchéité des branchements).

Le service «conformité des raccordements assainissement collectif » chargé du contrôle des raccordements des immeubles au réseau public d'assainissement, contribue à la résorption du flux des eaux parasites.

Pour 2023, le pourcentage du réseau renouvelé est de 0,09 % et celui des travaux d'extentions est 0.19% (pour un linéaire total de 992.04 ml en 2022). De plus, le linéaire de canalisation est réévalué et actualisé chaque année.

Entité de gestion	Commune	Nature des travaux	Montant (€ HT)
Braconne Charente	BALZAC - rue des Chais	Extension réseau EU - pose de 98 ml de PP DN 160 mm, réalisation de 7 branchements EU en PVC 125 mm (soit 36 ml)	45 000,00
	CHAMPNIERS - rue de la Menthe (phase 3)	Renouvellement (réhabilitation) réseau EU - pose de 276 ml de PVC DN 160 mm, de 79 ml de PVC 125 mm (soit 13 branchements) et pose d'un refoulement en PEHD 75 mm sur 213 ml	200 000,00
Périmètre 2018	GOND-PONTOUVRE - rue du Petit Vouillac	Extension réseau EU - pose de 20 ml de PVC DN 160 mm, et de 220 ml de PEHD DN 63 mm	40 000,00
	ANGOULEME - 110 et 115 rue de Basseau	Renouvellement de 2 branchements en PVC DN 125 mm (soit 9 ml)	5 000,00
	ISLE D'ESPAGNAC - rues de la Paix et Gambetta	Chemisage de 60 ml de AC DN 150 mm	25 500,00
	SERS - route de Charras	Extension réseau EU - pose de 410,85 ml de PVC DN 160 mm, et de 88,70 ml de PVC DN 125 mm (soit 14 branchements)	127 000,00
	LA COURONNE - rue de la Libération	Création d'un réseau séparatif EU - pose de 370 ml de PVC DN 200 mm et de 81 ml de PVC DN 125 mm (soit 9 branchements)	171 950,85
	ISLE D'ESPAGNAC - rue Denis Papin	Renouvellement (réhabilitation) pose de 169 ml de PVC DN 160 mm et de 10 branchements en PVC DN 125 mm (soit 52 ml)	166 220,00
	ISLE D'ESPAGNAC - rue de la Paix	Renouvellement (réhabilitation) pose de 78 ml de PVC DN 160 mm et de 7 branchements en PVC DN 125 mm (soit 43 ml)	
	NERSAC - rue des Champs de la Rivière (Cité Foucaudie)	Renouvellement (réhabilitation) pose de 110 ml de PVC DN 160 mm et de 9 branchements en PVC DN 125 mm (soit 32 ml)	121 100,00
	NERSAC - Rue Madame Curie	Renouvellement (réhabilitation) pose de 74 ml de PVC DN 200 mm et de 5 branchements en PVC DN 125 mm (soit 20 ml)	103 000,00
	ANGOULEME - chemin de Fontbelle	Extension réseau EU - pose de 295 ml de PVC DN 160 mm, et de 19 ml de PVC DN 125 mm (soit 6 branchements)	126 475,00
	SOYAUX - rue de la Jauffertie	Extension réseau EU - pose de 203 ml de PVC DN 160 mm, et de 44 ml de PVC DN 125 mm (soit 10 branchements)	85 900,00

GARAT - rue de La Mercère/Gravelle	Extension réseau EU - pose de 102 ml de PVC DN 160 mm, et de 3 ml de PVC DN 125 mm (soit 1 branchement)	52 142,65
DIGNAC - rue des Ecoles	Extension réseau EU - pose de 45 ml de PVC DN 53/63 mm	11 290,00
SOYAUX - allée des Chaumes/la Cigogne	Extension réseau EU - pose de 172 ml de PVC DN 160 mm, et de 54 ml de PVC DN 125 mm (soit 8 branchements)	84 000,00
SAINT YRIEIX SUR CHARENTE - rue Alcide Bassoulet	Extension réseau EU - pose de 125 ml de PVC DN 160 mm, et de 15 ml de PVC DN 125 mm (soit 2 branchements)	40 800,00
RUELLE SUR TOUVRE - rue Franz Schubert	Renouvellement (réhabilitation) pose de 59,50 ml de PVC DN 160 mm	23 650,00
DIRAC - Le Boisseau	Extension réseau EU - pose de 34,7 ml de Fonte DN 150 mm et de 10,5 ml de PVC DN 160 mm	29 200,00
Total		1 458 228,50

Source : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2023, Communauté d'agglomération du Grand Angoulême, p30,

2.2 Gestion Des Eaux Pluviales

Règle générale de gestion à la parcelle

La gestion des eaux pluviales à la parcelle ou à l'unité foncière s'impose à tout projet au sein des zones urbanisées et à urbaniser, qu'il s'agisse :

- d'une construction induisant de nouvelles surfaces imperméabilisées ;
- d'une extension, quel que soit le degré initial d'imperméabilisation du terrain (par exemple, une construction sur une surface déjà imperméabilisée devra prévoir un dispositif de gestion des eaux pluviales à la parcelle) ;
- d'une restructuration /rénovation urbaine.

Les projets d'extension ou de modification de l'existant s'attachent à rechercher les potentiels de désimperméabilisation et les mettent en œuvre.

Chaque projet doit au plus tôt :

- étudier la topographie du terrain et vérifier la présence ou l'absence d'axe de ruissellement naturel en provenance des fonds supérieurs ;
- intégrer ces axes et préserver leur continuité lorsqu'ils existent ;
- caractériser le cheminement des eaux naturelles et pluviales sur et en aval du projet en cas d'aléa supérieur au dimensionnement retenu pour la gestion des eaux pluviales.

Lorsque les surfaces imperméabilisées non gérées par des dispositifs adaptés sont conséquentes, une notice doit définir le système de gestion des eaux pluviales sur la base de tests de percolation [...]. Cette étude devra démontrer l'absence d'impact pour le milieu récepteur et pour le voisinage. Elle est jointe dans son intégralité à la demande d'autorisation d'urbanisme sans que le délai d'instruction de la demande puisse être suspendu en raison de son absence. Lorsque c'est possible, l'objectif zéro rejet est recherché.

Les eaux pluviales sont infiltrées par des solutions fondées sur la nature et adaptées au projet :

- noue ;
- tranchée drainante ;
- jardin de pluie ;
- ou toute autre technique de gestion intégrée remplissant les objectifs cités précédemment.

La gestion gravitaire est privilégiée.

Les espaces végétalisés du projet sont conçus de manière à participer à la gestion des eaux pluviales.

Rejet dérogatoire

Le raccordement des eaux pluviales de la parcelle ou de l'unité foncière au domaine public n'est pas autorisé. Les dérogations possibles à cette règle sont détaillées dans le règlement du service d'assainissement collectif en vigueur.

Cas spécifiques

Sur ce même principe, le règlement du PLUi-M donne un cadre à la gestion des eaux pluviales pour les opérations d'aménagement d'ensemble, les zones d'activités ou encore les activités isolées.

Nouvelles opérations loties : chaque lot est responsable de la gestion de ses eaux pluviales et les espaces communs sont conçus pour gérer sur site les eaux pluviales produites en leur sein, confiner une éventuelle pollution accidentelle et surinonder temporairement sans impact sur les îlots en cas d'évènement supérieur au dimensionnement prévu.

Activités : lorsqu'un rejet est prévu sur le réseau public de gestion des eaux pluviales, il doit remplir les conditions posées par le règlement du service d'assainissement collectif et l'autorisation spéciale de déversement.

Cas des opérations d'aménagement d'ensemble :

La règle de gestion des eaux pluviales à la parcelle ou à l'unité foncière établie précédemment s'applique également aux opérations d'aménagement, à leurs espaces communs comme à leurs lots/îlots.

Les espaces communs (voirie, stationnement, espace vert, aire de jeux...) sont conçus de manière à pouvoir inonder temporairement avant impact des lots/îlot et fonds inférieurs.

A l'échelle des lots/îlots :

- *les eaux pluviales de toiture sont obligatoirement gérées à la parcelle ;*
- *en cas de difficulté à gérer l'intégralité des eaux de pluie à la parcelle, il peut être envisagé une gestion mutualisée des eaux excédentaires sur des ouvrages collectifs dimensionnés à cet effet et respectant scrupuleusement les débits de fuite autorisés.*

Cas des activités hors zone aménagée spécifique (UX, ...)

En fonction de la qualité et de la quantité du ou des rejets, des dispositifs adaptés (traitement, rétention ou tout autre dispositif) doivent être installés sur le site de l'activité.

Lorsque qu'un rejet est prévu sur le réseau public de gestion des eaux pluviales, ces dispositifs doivent remplir les conditions posées par le règlement de service de l'assainissement collectif et l'autorisation spéciale de déversement délivrée

Espaces communs des zones d'activité

Objectifs :

- *chaque lot est responsable de ses eaux quantitativement et qualitativement ;*
- *les espaces communs sont conçus de manière à pouvoir :*
 - *participer à la gestion des eaux pluviales prioritairement par infiltration, sinon par rétention ;*
 - *confiner voire traiter les rejets polluants sur le réseau public de gestion des eaux pluviales en cas de défaillance du système d'un ou plusieurs des lots ;*
 - *inonder temporairement avant impact des lots/îlots et fonds inférieurs ;*
- *le ou les rejets d'eaux pluviales des espaces communs de la zone font l'objet d'une régulation préalable.*

2.3 L'assainissement non collectif

Tout comme l'ensemble des deux réseaux précédents, le réseau d'assainissement non collectif est lui aussi géré en régie par le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif). Il s'attache à réaliser des contrôles qui sont obligatoires sur les installations, aussi bien neuves que déjà existantes. Le SPANC a également un rôle de conseil et d'information auprès des usagers. Le règlement de service à été approuvé par délibérations du conseil communautaire du 28 septembre 2017 et du 11 décembre 2018.

Conformément à la réglementation, la fréquence des contrôles de bon fonctionnement des installations est de 8 ans.

Le service de l'assainissement non collectif créé par délibération le 12 mai 2005, est assuré sur l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême, ce qui représentait un parc d'environ 14 800 installations recensées en 2020.

La proposition d'une mise à jour du zonage d'assainissement non collectif est intégré dans le cadre du schéma directeur de l'assainissement, finalisé en 2022. Le zonage sera soumis à enquête publique courant 2025.

En 2023, le nombre d'habitants desservis par un réseau d'assainissement non collectif est de 29 718.

3. PREVENTION ET GESTION DES DECHETS

Généralités

La compétence Déchets Ménagers comprend 2 « sous-compétences » : « collecte » et « traitement ».

Sur l'agglomération, la collecte est assurée directement, en régie, par les équipes de GrandAngoulême. Les structures actuelles en matière de gestion des déchets sont suffisamment dimensionnées pour accueillir la population à venir. Le site internet de cette activité est : <https://ppmv.grandangouleme.fr>.

GrandAngoulême a adhéré depuis juin 2017 au syndicat départemental « CALITOM » pour la compétence traitement, à l'occasion de la mise en place de la Loi NOTRé. C'est donc CALITOM qui décide de la destination de chaque flux de déchets ménagers collectés par GrandAngoulême. Pour en savoir plus : <https://calitom.com>.

La prévention/réduction des déchets est partie intégrante de la compétence collecte, et donc assurée localement par les équipes de GrandAngoulême. Toutefois, afin d'opérer une coordination des actions et une homogénéité dans l'attribution des subventions, GrandAngoulême abonde et participe chaque année au fonctionnement du « Comité - 20% ». Ce comité, concrètement porté par CALITOM pour son fonctionnement, est le guichet unique pour les demandes de subvention en la matière pour tout le département, via le site <https://www.jagispourreduire.com>.

La compétence collecte

Trois sites et 165 agents permanents permettent l'exercice de cette compétence.

Le **Centre Technique Pré Collecte (CTPC)** : installé sur l'ancienne usine d'incinération de La Couronne, ce site communautaire accueille tous les usagers du service, toute la semaine, pour leur fournir, selon les besoins et spécificités : composteur individuel ou collectif, sacs jaunes, bac noir ou jaune, bioseaux pour coposteurs ou pour bornes à déchets alimentaires, badges d'accès à ces bioseaux. Le service effectue en régie les dotations ou réparations de bacs auprès des usagers, et gère le recyclage de ceux-ci lorsqu'ils ne peuvent plus être mis à disposition compte tenu de leur état.

Le **Centre Technique des Déchets Ménagers (CTDM)** : installé à Angoulême, il accueille les services administratifs, la direction du service ainsi que tout le service de collecte en porte à porte. Le service du matin (05h – 12h30) s'occupe principalement des ordures ménagères résiduelles (OMR : sacs et bacs noirs). Le service du soir (19h45 – 03h09) s'occupe principalement de la collecte sélective (CS : sacs et bacs jaunes). Le Numéro Vert du service, véritable plaque tournante de l'information du service prend place au CTDM. Les services : prévention, communication de proximité ainsi que redevance spéciale prennent également place au CTDM.



Le CTDM en 2016 (flèche bleue) ; Rue du Port Thureau à Angoulême ; on voit à gauche le stockage des bacs et les végétaux en andains, avant le déménagement de la plateforme.

Le **Centre Technique Déchèteries Logistique (CTDL)** : installé à l'Isle d'Espagnac, il accueille l'encadrement et les chauffeurs de la flotte de véhicules porteurs spécifiques : collecte du verre en points d'apport volontaires (PAV : colonnes aériennes et enterrées), collecte des PAV d'OMR et de CS (colonnes aériennes et enterrées), collecte des bennes amovibles des pôles de valorisation (ex « déchèteries »). Toutes ces collectes sont dirigées vers les sites de traitement désignés par CALITOM.

La compétence traitement

CALITOM assure la compétence traitement avec ses moyens propres notamment le Valoparc de Ste-Sévère et Atrion le centre de tri départemental. Ce centre de tri co-construit par CALITOM et GrandAngoulême a pleinement intégré le patrimoine de CALITOM lors de l'adhésion de GrandAngoulême, mettant fin à la conférence intercommunale mise en place pour sa construction.

CALITOM pilote l'intégralité des soutiens reçus des éco-organismes pour le compte des adhérents traitement. Le calcul de la participation annuelle dépend pour certains flux du tonnage réel, et pour d'autres éléments de facturation de la population de l'adhérent. En 2024, la participation annuelle était de 5 939 122,74 € (net : pas de TVA), soit environ 42 €/habitant. En 2018, ce coût était de 22 €. L'abandon de l'incinération en 2019, puis la hausse des taxes nationales ainsi que des coûts de traitement ont provoqué cette augmentation sensible.



Le centre de tri Atrion à Mornac (16)

4. NOTE TECHNIQUE SUR LE SATURNISME

Le territoire du PLUi-M est soumis à l'application des articles L1334-1 à L1334-17 du Code de la Santé Publique relatif aux mesures d'urgence de lutte contre le saturnisme et de l'établissement d'un constat de risque d'exposition au plomb lors de la transaction immobilière ou de nouveaux contrats de location portant sur des logements construits avant le 1er janvier 1949.

5. NOTE TECHNIQUE SUR LES TERMITES

Par arrêté préfectoral du 8 mars 2005, la totalité des communes du département de la Charente ont été classées en « zone contaminée par les termites ou susceptible de l'être », conformément à la loi du 8 juin 1999 « tendant à protéger les propriétaires d'immeubles contre les termites et autres insectes xylophages » et au décret n° 2000-613 du 3 juillet 2000.